

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1849

25 juin 2016

### SOMMAIRE

AEPEP II Investment S.à r.l. ....	88739	Colonnade Insurance S.A. ....	88712
AEPEP II Master S.à r.l. ....	88734	Guard Systems Benelux S.A. ....	88752
C5 Holdings ....	88747	IDM LUX S.A. ....	88730
Calabastas S.A. ....	88711	ISOCERT LUX S.A. ....	88743
Calabastas S.A. ....	88713	Livenza S.A. ....	88751
Cala Immo S.A. ....	88713	Lux Terra Develop A.G. ....	88752
Cameron Lux Global Finance S.à r.l. ....	88713	LVS II Luxembourg III S.à r.l. ....	88752
Cameron Lux IV Sàrl ....	88714	LVS II Lux VIII S.à r.l. ....	88706
Camo-Lux S.A. ....	88712	M8 agence de publicité S.A. ....	88707
Camuzzi International S.A. ....	88712	Maleta Holding S.à r.l. ....	88706
Canel S.A. ....	88714	M&G Asia Property Fund ....	88706
Canel S.A. ....	88714	Monte Capital Partners S.A., SPF ....	88708
Canovas S.A. ....	88711	Multi-Projects S.A. ....	88708
Catore S.A. ....	88714	MUSKOKA Société Anonyme Holding ....	88708
CEON Fund SICAV SIF SCA ....	88710	MUSKOKA Société Anonyme Holding ....	88708
CEON Fund SICAV SIF SCA ....	88710	MUSKOKA Société Anonyme Holding ....	88708
Ceragen ....	88710	Nadi Holding S.à r.l. ....	88706
Ceramic Works S.à r.l. ....	88710	Nadi Solutions S.à r.l. ....	88707
CF Fund Services ....	88711	Neocoach ....	88707
CF Fund Services ....	88711	Nordstad Optik Sàrl ....	88707
CFSH Luxembourg S.à r.l. ....	88709	Oddo Funds ....	88709
Choco Chris ....	88713	Oneworld Energy (Europe) S.à r.l. ....	88709
CO1-Century Grundstücks S.à r.l. ....	88715	Oneworld Energy (Europe) S.à r.l. ....	88709
CO2-Century Grundstücks S.à r.l. ....	88722	Oneworld Energy (Europe) S.à r.l. ....	88709

**M&G Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 121.777.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 Avril 2016:*

*Conseil d'administration:*

Les Directeurs de la Société ont décidé de nommer Madame Chiang Ling Ng, résident professionnellement à Singapour, au 10 Marina Boulevard, Level 32 Marina Bay, Financial Centre Tower 2, Singapour 018983, comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Scott Ronald Girard à partir du 18 avril 2016 pour une durée s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016098406/15.

(160068604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Maleta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 162.194.

—  
Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2011, acte publié au Mémorial C no 2246

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maleta Holding S.à r.l.

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2016098410/14.

(160068509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**LVS II Lux VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 180.202.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098404/10.

(160069083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Nadi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.577.324,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 180.518.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de BR1 S.à r.l., un des associés de la Société, est la suivante: 12, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Bertil Rouveure, un des gérants de classe B de la Société, est la suivante: 66 Centurion Building, 376 Queenstown Road, Londres SW8 4N7, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nadi Holding S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016098431/15.

(160069139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Nadi Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 920.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 180.516.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Bertil Rouveure, un des gérants de classe B de la Société, est la suivante: 66 Centurion Building, 376 Queenstown Road, Londres SW8 4N7, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nadi Solutions S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016098432/13.

(160069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Neocoach, Société Anonyme.**

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 163.765.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2016098433/13.

(160068663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**M8 agence de publicité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 2-4, Dentzescheck.  
R.C.S. Luxembourg B 186.010.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. April 2016.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2016098430/13.

(160068762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Nordstad Optik Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.779.

*Extrait des décisions collectives prises par les associées en date du 15 avril 2016*

L'an deux mille seize, le quinze avril,

se sont réunies

associées de la société à responsabilité limitée, NORDSTAD OPTIK SARL, susvisée, et ont pris la résolution suivante:

Les associées notifient le nouveau siège social de l'associée, RAPHIDEC SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 145.992, associée de la société NORDSTAD OPTIK SARL, susvisée, est situé à L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-Rue.

Pour extrait conforme

*Les associées*

Référence de publication: 2016098442/15.

(160068833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Multi-Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MULTI-PROJECTS S.A.*

Référence de publication: 2016098425/10.

(160068937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**MUSKOKA Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.788.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016098426/11.

(160068828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**MUSKOKA Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.788.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016098427/11.

(160068829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**MUSKOKA Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.788.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016098428/11.

(160068830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Monte Capital Partners S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 197.416.

*Beschluss des Gesellschafters vom 19. April 2016*

Der alleinige Aktionär fasst folgenden Beschluss

Anerkennung der Amtsniederlegung der IAS Fiduciaire S.à r.l. als Kommissar mit sofortiger Wirkung.  
Luxembourg, den 19. April 2016.

Référence de publication: 2016098413/11.

(160068498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Oneworld Energy (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098448/10.

(160068881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**Oneworld Energy (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098449/10.

(160068882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**Oneworld Energy (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098450/10.

(160068883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**Oddo Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oddo Funds*

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016098446/11.

(160068738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, tenue à Luxembourg le 4 février 2016:*

L'Assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Roberto Da Silva en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec prise d'effet au 4 février 2016.

M. Roberto Da Silva, né le 14 octobre 1970 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016100296/13.

(160071479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**CEON Fund SICAV SIF SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 162.404.

Le bilan audité au 31 décembre 2014 tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale annuelle en date du 20 avril 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016100291/12.

(160071228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Ceragen, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 103.891.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 au siège social de la société*

1. Le siège de la société est transféré au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016

Pour extrait sincère et conforme

CERAGEN

Référence de publication: 2016100292/12.

(160071271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Ceramic Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 153.984.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Wasserbillig au siège social, le 11 décembre 2015 que la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique représentant l'intégralité du capital social:

*Résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-6630 Wasserbillig, 27 Grand Rue à L-6633 Wasserbillig, 21 Route de Luxembourg, à compter du 29 avril 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100293/16.

(160071499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**CEON Fund SICAV SIF SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 162.404.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 20 avril 2016 que:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016100290/14.

(160071227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**CF Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1B, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 143.316.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 avril 2016*

Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1B, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100294/12.

(160071660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**CF Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1B, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 143.316.

—  
L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Erwan LOQUET, conseiller fiscal, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, administrateur délégué et membre du comité de direction

L'adresse professionnelle de Monsieur Murad IKHTIAR, directeur et membre du comité de direction, est depuis le 18 avril 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Pascal SCHILTZ, délégué à la gestion journalière est depuis le 18 avril 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100295/21.

(160071660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Canovas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 70.211.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016100283/10.

(160071311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Calabasas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 113.442.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100274/11.

(160071559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Camo-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.472.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2016:

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale nomme administrateurs:

1. Monsieur Jean-Claude Schneider, né le 28.05.1957 à Ham sous Varsberg/57 (F), demeurant à 13, rue de la Gare, F-57880 Ham sous Varsberg, administrateur;

2. Madame Isabelle Cordier épouse Schneider, née le 21.11.1962 à Saint-Avold, demeurant à 13, rue de la Gare, F-57880 Ham sous Varsberg, administrateur;

3. Madame Victoria laquinta épouse Weber, née le 18.06.1961 à Améville (F), demeurant à 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange, administrateur et administrateur-délégué;

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes:

Monsieur Thierry POLLRATZKY, né le 27.02.1968 à Saint-Avold (F), demeurant à 104, rue Saint Jean, F-57510 Remering-les-Puttelange.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme

CAMO-LUX SA

Référence de publication: 2016100278/25.

(160071715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 42.482.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 14 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle de l'administrateur Monsieur Reno Maurizio TONELLI est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100279/16.

(160071405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Colonnade Insurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 avril 2016, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

1. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100265/13.

(160071552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---



**Cala Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 51.281.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Cala Immo S.A. tenue au siège de la société en date du 18 février 2016*

Les administrateurs décident:

- de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions au porteur, conformément aux dispositions de l'article 42 et 11 bis §1 3) d) de la loi du 10.08.1915 sur les sociétés commerciales, la société AD CORPORATE SERVICES SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 79361, dont le siège social se situe au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE.

CALA IMMO S.A.  
Luc DELBRASSINNE  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2016100272/17.

(160071246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**Calabastas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 113.442.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100273/18.

(160071559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**Cameron Lux Global Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100275/9.

(160071008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**Choco Chris, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 152.871.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016100301/10.

(160071098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**Canel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 95.893.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100280/19.

(160071532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Canel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 95.893.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100281/11.

(160071532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Cameron Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.342.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100276/9.

(160070964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Catore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.  
R.C.S. Luxembourg B 191.087.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2015*

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de l'administrateur Madame Irme TAMELLINI.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme de la société "Reding Capital S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 14 Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945, L-5863 Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 192.402, en tant qu'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2016100287/15.

(160071461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**CO1-Century Grundstücks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 205.716.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GRIP Holding 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr Philipp Mössner, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "CO1-Century Grundstücks S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including direct holding of real estate property.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail, pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, GRIP Holding 2 S.à r.l., (the "Sole Shareholder"), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up in cash the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. The following person is appointed manager of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Luca Di Fino, born on 23 June 1969, in Gioia Del Colle, Italy, with professional address at 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GRIP Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Philipp Mössner, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CO1-Century Grundstücks S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers incluant la détention directe de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;



(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, GRIP Holding 2 S.à r.l. (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré en espèces les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500.-

*Résolutions de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Luca Di Fino, né le 23 juin 1969, à Gioia Del Colle, Italie, avec adresse professionnelle au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12237. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100318/422.

(160071617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**CO2-Century Grundstücks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 205.718.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GRIP Holding 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr Philipp Mössner, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1<sup>er</sup>. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “CO2-Century Grundstücks S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including direct holding of real estate property.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail, pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, GRIP Holding 2 S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up in cash the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

### *Transitory disposition*

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2016.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. The following person is appointed manager of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Luca Di Fino, born on 23 June 1969, in Gioia Del Colle, Italy, with professional address at 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le treize avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

GRIP Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Philipp Mössner, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CO2-Century Grundstücks S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers incluant la détention directe de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Cité, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.



**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, GRIP Holding 2 S.à r.l. (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré en espèces les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500.-

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:  
6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;
2. Le personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:  
- Monsieur Luca Di Fino, né le 23 juin 1969, à Gioia Del Colle, Italie, avec adresse professionnelle au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100319/422.

(160071641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

### **IDM LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 205.702.

### **STATUTS**

L'an deux mille seize,

Le quatorze avril,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur David Nicolas NADE, gérant de société, né le 06 février 1976 à Thionville (France), demeurant à F-57925 Distroff, 3, Impasse des Lilas,

2) Monsieur Jérémie NADE, salarié, né le 19 novembre 1987 à Thionville (France), demeurant à F-57000 Metz, 60, rue Dupont des Loges,

3) Madame Joëlle Marianne NADE épouse HILLION, salariée, née le 07 Avril 1973 à Villerupt (France), demeurant à F-57925 Distroff, 34, les Bleuets.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IDM LUX S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, l'installation, le dépannage, la maintenance, le graissage centralisé, la tuyauterie industrielle, hydraulique, pneumatique, ainsi que le négoce de tout matériel et de tous produits, s'y rattachant.

Elle a également comme objet social, l'activité d'intermédiaire commercial et de commissionnaire.

Elle peut également détenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle ainsi qu'enregistrer, acquérir et mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ses actifs ou pouvant les compléter.

La Société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000.- €), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- €) chacune

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 15 juin 2017.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur David Nicolas NADE, prénommé, cinq cent cinq actions . . . . .	505 actions
2) Monsieur Jérémie NADE, prénommé, dix actions . . . . .	10 actions
3) Madame Joëlle Marianne NADE épouse HILLION prénommée, dix actions . . . . .	10 actions
TOTAL: Cent actions . . . . .	525 actions

Les actions ont été entièrement libérées par l'apport en nature ci-après décrit, de sorte que la valeur de cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Description de l'apport en nature*

trois cent soixante-seize (376) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français IDM S.à r.l., avec siège social à F-57270 Richemont, ZA du Champ de Mars, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro TI 950 459 586, c'est-à-dire 75,2 % de la totalité de ses parts émises, cet apport étant évalué à cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000.-€).

#### *Rapport d'évaluation*

Les comparants rappellent que, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée ("LSC"), un réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., sise à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29 501, a été chargée d'émettre un rapport dans lequel les parts sociales de IDM S.à r.l. ont été décrites.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et des actions à émettre en contrepartie.»

Une copie de ce rapport de réviseur d'entreprises, daté du 13 avril 2016, restera annexée aux présentes afin d'être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents (2.400.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur David Nicolas NADE, gérant de société, né le 06 février 1976 à Thionville (France), demeurant à F-57925 Distroff, 3, Impasse des Lilas,

- Madame Céline L'HUILLIER, épouse NADE, salariée, née le 20 février 1975 à Essey-lès-Nancy (France) ,demeurant à F-57925 Distroff, 3, Impasse des Lilas,

- Monsieur Justin NADE, salarié / retraité, né le 23 février 1947 à Serémange-Erzange (France), demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 51, rue des Ecoles.

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société:

- Monsieur David Nicolas NADE, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY S.A., ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 139 578.

4.- Le siège social est établi à L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. NADE, J. NADE, J. NADE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2016. Relation: EAC/2016/9135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 avril 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016099698/235.

(160070834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

#### **AEPEP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 413.598,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.944.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April,

before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 10 New Burlington Street, 6<sup>th</sup> floor, London, United Kingdom, W1S 3BE, and registered with the Companies House under number LP 16659 (the Sole Shareholder),

represented by Jean-Marie Bontemps, by virtue of a power of attorney given under private seal, residing professionally in Luxembourg-City.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in AEPEP II Master S.à r.l. a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 150,404 (one hundred fifty thousand four hundred and four euros), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 199944 (the Company). The Company was incorporated on 31 August 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 2967 on 29 October 2015. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 18 February 2016 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, not yet published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder, acting through its attorney-in-fact wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,140 (four thousand one hundred forty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 154,544 (one hundred fifty-four thousand five hundred and forty-four Euros) by way of issuance of an aggregate of 460 (four hundred sixty) class A shares, 460 (four hundred sixty) class B shares, 460 (four hundred sixty) class C shares, 460 (four hundred sixty) class D shares, 460 (four hundred sixty) class E shares, 460 (four hundred sixty) class F shares, 460 (four hundred sixty) class G shares, 460 (four hundred sixty) class H shares, 460 (four hundred sixty) class I shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the New Shares), and an aggregate subscription price of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(4) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l. to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,140 (four thousand one hundred forty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 154,544 (one hundred fifty-four thousand five hundred and forty-four Euros) by way of issuance of the New Shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros) is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 4,140 (four thousand one hundred forty Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 409,458 (four hundred nine thousand four hundred fifty-eight Euros) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 154,544 (one hundred fifty-four thousand five hundred and forty-four Euros) represented by:

- (a) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 15,523 (fifteen thousand five hundred twenty-three) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 15,523 (fifteen thousand five hundred twenty-three) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Ordinary Share has been subscribed and fully paid-up.

**5.2.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

**5.3.** The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

#### *Expenses*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois d'avril,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAIT



Ares European Property Enhancement Acquisition II, L.P., un limited partnership constitué sous le droit anglais et du pays de Galles, dont le siège se situe au 10 New Burlington Street, 6<sup>ème</sup> étage, Londres, Royaume-Uni, W1S 3BE, et immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP 16659 (l'Associé Unique),

représentée par Jean-Marie Bontemps, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé, résidant professionnellement à Luxembourg-ville.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de AEPEP II Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 150.404 (cent cinquante mille quatre cent quatre euros), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199944 (la Société). La Société a été constituée le 31 août 2015 par un acte de Maître Jacques Kessler, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2967, le 29 octobre 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2016 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, le 18 février 2016, lequel n'a pas encore été publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique, agissant par son mandataire, souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.140 (quatre mille cent quarante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 154.544 (cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros) par l'émission de 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie A, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie B, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie C, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie D, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie E, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie F, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie G, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie H, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros);

(3) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente réunion.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.140 (quatre mille cent quarante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 154.544 (cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros), consistant en une créance d'une valeur de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport d'un montant de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) sera allouée comme suit:

- (1) un montant de EUR 4.140 (quatre mille cent quarante euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (2) un montant de EUR 409.458 (quatre cent neuf mille quatre cent cinquante-huit euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est établi à 154.544 EUR (cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros), représenté par:

- (a) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 15.523 (quinze mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 15.523 (quinze mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

**5.2.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

**5.3.** L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).».

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: J.- M. BONTEMPS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12686. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096600/234.

(160067082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**AEPEP II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 154.544,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.986.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April,  
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

AEPEP II Master S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B199944 (the Sole Shareholder),

represented by Godfrey Abel and Michael Thomas, in their capacity as managers of the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in AEPEP II Investment S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 150,404 (one hundred fifty thousand four hundred and four euros), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 199986 (the Company). The Company was incorporated on 31 August 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2991 on 31 October 2015. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 18 February 2016 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, not yet published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder, acting through its attorney-in-fact, wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,140 (four thousand one hundred forty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 154,544 (one hundred fifty-four thousand five hundred and forty-four Euros) by way of issuance of an aggregate of 460 (four hundred sixty) class A shares, 460 (four hundred sixty) class B shares, 460 (four hundred sixty) class C shares, 460 (four hundred sixty) class D shares, 460 (four hundred sixty) class E shares, 460 (four hundred sixty) class F shares, 460 (four hundred sixty) class G shares, 460 (four hundred sixty) class H shares, 460 (four hundred sixty) class I shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the New Shares), and an aggregate subscription price of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(4) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l. to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,140 (four thousand one hundred forty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 154,544 (one hundred fifty-four thousand five hundred and forty-four Euros) by way of issuance of the New Shares.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros) is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 4,140 (four thousand one hundred forty Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 409,458 (four hundred nine thousand four hundred fifty-eight Euros) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 413,598 (four hundred thirteen thousand and five hundred ninety-eight Euros).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 154,544 (one hundred fifty-four thousand five hundred and forty-four Euros) represented by:

- (a) 14,844 (fourteen thousand eight hundred forty-four) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 15,522 (fifteen thousand five hundred twenty-two) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 15,523 (fifteen thousand five hundred twenty-three) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 15,523 (fifteen thousand five hundred twenty-three) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Ordinary Share has been subscribed and fully paid-up.

**5.2.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

**5.3.** The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009)."

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to any employee of Alter Domus (Luxembourg)

S.à r.l., to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

#### *Expenses*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois d'avril,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg,

#### COMPARAIT

AEPEP II Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199944 (l'Associé Unique),

représentée par Godfrey Abel et Michael Thomas, en leur capacité de gérants de l'Associé Unique.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de AEPEP II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 150.404 (cent cinquante mille quatre cent quatre euros), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199944 (la Société). La Société a été constituée le 31 août 2015 par un acte de Maître Jacques Kessler, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2991, le 31 octobre 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2016 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, le 18 février 2016, lequel n'a pas encore été publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique, agissant par son mandataire, souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.140 (quatre mille cent quarante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 154.544 (cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros) par l'émission de 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie A, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie B, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie C, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie D, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie E, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie F, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie G, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie H, 460 (quatre cent soixante) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros);

(3) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente réunion.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.140 (quatre mille cent quarante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 154.544 (cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros), consistant en une créance d'une valeur de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport d'un montant de EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) sera allouée comme suit:

(1) un montant de EUR 4.140 (quatre mille deux cent quarante euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de EUR 409.458 (quatre cent neuf mille quatre cent cinquante-huit euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à EUR 413.598 (quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est établi à 154.544 EUR (cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros), représenté par:

- (a) 14.844 (quatorze mille huit cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 15.522 (quinze mille cinq cent vingt-deux) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 15.523 (quinze mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 15.523 (quinze mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

**5.2.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

**5.3.** L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a)

apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).».

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: G. ABEL, M. THOMAS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12684. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096599/230.

(160067414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

### **ISOCERT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 205.692.

#### **STATUTS**

L'an deux mille seize,

Le dix-neuf avril,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Noureddine AJAKANE, gérant de société, né à Casablanca (Maroc) le 9 janvier 1979, demeurant à F-57070 Metz, 33, rue la Falogne,

2) Monsieur Soufian LAROUIZ, gérant de société, né à Nancy (France) le 2 août 1980, demeurant à F-54250 Champigneulle, 11, Clos Charlemagne,

ici représenté par Monsieur Noureddine AJAKANE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent par les présentes.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «ISOCERT LUX S.A.», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités d'agent commercial, de commissionnaire, de consultant commercial, la gestion d'un réseau de franchise ainsi que les activités de formation professionnelle se rapportant à ces activités.

La Société peut réaliser tout type d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Étant toutefois entendu que toutes ces activités énoncées ci-avant ne tombent pas sous le fait de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-€) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.



Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15:00 heures de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu le 21 juin 2017 à 15.00 heures.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Nouredine AJAKANE, préqualifié, huit cents actions . . . . .	800
2) Monsieur Soufian LAROUZ, préqualifié, deux cents actions . . . . .	<u>200</u>
Total: . . . . .	1000

Les actions ont été libérées en espèces à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-€) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Constataions*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022:

1) Monsieur Noureddine AJAKANE, gérant de société, né à Casablanca (Maroc) le 9 janvier 1979, demeurant à F-57070 Metz, 33, rue la Falogne,

2) Monsieur Soufian LAROUZ, gérant de société, né à Nancy (France) le 2 août 1980, demeurant à F-54250 Champigneulle, Clos Charlemagne,

3) Madame Stéphanie AJAKANE, étudiante, née à Metz (France) le 28 mars 1979, demeurant à F-57070 Metz, 33, rue la Falogne.

3.- Monsieur Noureddine AJAKANE, prénommé, est en outre nommé aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

4.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022:

La société anonyme INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY S.A., avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 578.

5.- Le siège social est établi à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. AJAKANE C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2016. Relation: EAC/2016/9538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 avril 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016099717/218.

(160070409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**C5 Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 163.679.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder (the "Meeting") of C5 Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.679 and having a share capital of two millions, four hundred thousand Pounds Sterling (GBP 2,400,000.-) (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 19 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2781 of 15 November 2011.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2825 of 9 October 2014.

THERE APPEARED:

- PINARD S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.596 and having a share capital of twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-),

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

- Mr. Vincent MAI, born in Port Elizabeth, South Africa, on 26 April 1940, residing at 50 Cornwall Lane, Port Washington, NY 11050, United States of America,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is set at two millions, four hundred thousand Pounds Sterling (GBP 2,400,000.-), represented by twenty-four thousand (24,000) shares each having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-), all subscribed and fully paid up and with such rights and obligations as set out in the Articles.

II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 199,900.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million, four hundred thousand Pounds Sterling (GBP 2,400,000.-) to the amount of two million, five hundred ninety-nine thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 2,599,900.-), by way of the issuance of one thousand nine hundred ninety nine (1,999) new shares in the Company, each having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to be given to any one manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the appearing parties consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 199,900.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million, four hundred thousand Pounds Sterling (GBP 2,400,000.-) to the amount of two million, five hundred ninety-nine thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 2,599,900.-), by way of the issuance of one thousand nine hundred ninety nine (1,999) new shares in the Company, each having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

Mr. Geoffrey Plumer GRILLS, born in Port Elizabeth, South Africa, on 18 September 1943, residing at 32 George Rex Drive, Knysna, South Africa 6571, here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declares to subscribe for one thousand nine hundred ninety nine (1,999) new shares in the Company, each having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-), and to pay them up by way of a contribution in cash in an amount of one million three hundred ninety-six thousand Pounds Sterling (GBP 1,396,000.-).

The contribution in cash in the amount of one million three hundred ninety-six thousand Pounds Sterling (GBP 1,396,000.-) is allocated as follows:

- one hundred ninety nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 199,900.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

- one million one hundred and ninety-six thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 1,196,100.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million three hundred ninety-six thousand Pounds Sterling (GBP 1,396,000.-) is at the disposal of the Company and evidence of the funds has been provided to the notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two million, five hundred ninety nine thousand, nine hundred Pounds Sterling (GBP 2,599,900.-) divided into twenty five thousand, nine hundred ninety nine (25,999) ordinary shares each with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100).”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any one manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois d'avril,

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de C5 Holdings, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.679 et ayant un capital social de deux millions quatre cent mille Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) (la «Société»).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2781 du 15 novembre 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 8 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2825 du 9 octobre 2014.

ONT COMPARU:

- PINARD S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.596 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-),

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

- Monsieur Vincent MAI, né à Port Elizabeth, Afrique du Sud, le 26 avril 1940 et résidant au 50 Cornwall Lane, Port Washington, NY 11050, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société s'élevé à deux millions quatre cent mille Livres Sterling (GBP 2.400.000,-), représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées et étant assortie des droits et obligations décrits dans les Statuts.

II. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling (GBP 199.900,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent mille Livres Sterling (GBP 2.400.000,-), à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling (GBP 2.599.900,-) par l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes de la Société.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises telle que décrites au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés se considèrent comme valablement convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Livres Sterling (GBP 199.900,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent mille Livres Sterling (GBP 2.400.000,-), à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Livres Sterling (GBP 2.599.900,-) par l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription et Libération*

Monsieur Geoffrey Plumer GRILLS, né à Port Elizabeth, Afrique du Sud, le 18 septembre 1943, demeurant à 32 George Rex Drive, Knysna, South Africa 6571, ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement, déclare souscrire à mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un million trois cent quatre-vingt-seize mille Livres Sterling (GBP 1.396.000,-).

L'apport en numéraire d'un montant de un million trois cent quatre-vingt-seize mille Livres Sterling (GBP 1.396.000,-) est alloué de la manière suivante:

- cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Livres Sterling (GBP 199.900,-) est alloué au compte de capital social de la Société; et

- un million cent quatre-vingt-seize mille cent Livres Sterling (GBP 1.196.100,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de un million trois cent quatre-vingt-seize mille Livres Sterling (GBP 1.396.000,-) est à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital émis de la société est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling (GBP 2.599.900,-) divisé en vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (25.999) actions ordinaires avec une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Frais*

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à environ deux mille six cents euros (2.600.- EUR).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 avril 2016. 2LAC/2016/8605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100323/208.

(160071312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

### **Livenza S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7412 Bour, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.587.

L'an deux mil seize, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Livenza S.A., ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 473 du 4 mars 2009, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du même notaire, en date du 13 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 98, du 15 janvier 2013,

et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.587.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine Nucera, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Babsi Sinnes, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Fender, Directeur, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le président déclare:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) sont dûment représentées, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, dont les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck à L-7412 Bour, 14, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Al. 1).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Tuntange. ».

2. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la présidente et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

*Résolution Unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck à L-7412 Bour, 14, route d'Arlon et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Al. 1).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Tuntange. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.180,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fender, G. Nucera, B. Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097671/55.

(160067720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Lux Terra Develop A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.349.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097678/9.

(160067741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**LVS II Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.933.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097683/10.

(160068356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Guard Systems Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 132.982.

---

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/4/2016.

Référence de publication: 2016099648/10.

(160069932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---